



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



Province du Québec

Municipalité de Venise-en-Québec

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Venise-en- Québec tenue au Centre culturel de Venise-en-Québec, lundi 28 janvier 2026 à 19 h 33 conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

À cette assemblée sont présents les conseillères Nathalie Dumas, Martine Gamache, Marie- Eve St-Arnaud, les conseillers Sylvain Archambault, Robert Laflèche ainsi que François Leduc formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mélanie Ménard.

L'avis de convocation a été notifié aux membres du Conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

Le conseiller Robert Laflèche est absent.

Magali Filocco, directrice générale et greffière-trésorière assiste à l'assemblée à titre de secrétaire d'assemblée.

La mairesse, Mélanie Ménard ne participe pas au vote sauf dans le cas où elle se manifeste

14 personnes présentes.

ORDRE DU JOUR

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 28 janvier 2026(avec retrait)
- 3 TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU
 - 3.1 Autorisation d'entrave à la circulation - Bell Canada
- 4 FINANCES
 - 4.1 Approbation - Règlement d'emprunt 2026-01 de la Régie intermunicipale d'eau potable Henryville-Venise-Retiré
 - 4.2 Approbation des prévisions budgétaires 2026 pour le service de transport adapté
 - 4.3 Autorisation d'utilisation des surplus affecté et non affecté 2025 - Immobilisations
- 5 RÉGLEMENTATION
 - 5.1 Avis de motion et dépôt - projet de règlement 505-2026 décrétant l'imposition des taxes pour l'année 2026
- 6 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 7 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



- 13700-01-28 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 28 janvier 2026(avec retrait)

Il est proposé par Mélanie Ménard, appuyé par Sylvain Archambault

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 28 janvier 2026 à 19 h 33, tel que modifié par le retrait du point 4.1 intitulé "Approbation - Règlement d'emprunt 2026-01 de la Régie intermunicipale d'eau potable Henryville-Venise".

Résolu à la majorité des conseillères et des conseillers présents, la mairesse s'étant abstenue de voter

3 TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

- 13701-01-28 3.1 Autorisation d'entrave à la circulation - Bell Canada

CONSIDÉRANT que des travaux doivent être effectués par Bell Canada dans la municipalité de Venise-en-Québec, au coin de la 41e Rue Est et de l'avenue Missisquoi ;

CONSIDÉRANT que ces travaux consistent en un transfert d'attaches à la suite d'un remplacement de poteau effectué en urgence par Hydro-Québec ;

CONSIDÉRANT que l'exécution de ces travaux peut nécessiter une entrave à la circulation, incluant la mise en place d'une signalisation temporaire et, au besoin, une entrave partielle ou temporaire de la chaussée ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit autoriser cette entrave afin d'assurer la sécurité des usagers de la route, des résidents et des travailleurs.

Il est proposé par François Leduc, appuyé par Sylvain Archambault

D'AUTORISER Bell Canada, dans le cadre du projet P42417, à effectuer les travaux de transfert d'attaches requis à la suite d'un remplacement de poteau en urgence, à l'emplacement suivant : coin 41e Rue Est et avenue Missisquoi, Venise-en-Québec ;

D'AUTORISER l'entrave à la circulation nécessaire à la réalisation des travaux, incluant la mise en place d'une signalisation et de mesures de contrôle de la circulation.

Résolu à la majorité des conseillères et des conseillers présents, la mairesse s'étant abstenue de voter

4 FINANCES

- 4.1 Approbation - Règlement d'emprunt 2026-01 de la Régie intermunicipale d'eau potable Henryville-Venise-Retiré

- 13702-01-28 4.2 Approbation des prévisions budgétaires 2026 pour le service de transport adapté



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



CONSIDÉRANT que le ministère des Transports du Québec oblige toutes les municipalités du Québec à offrir un service de transport adapté pour les personnes handicapées résidant sur leur territoire ;

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires 2026 soumises par l'organisme mandataire, soit la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, à l'égard du service de transport adapté aux personnes handicapées ;

CONSIDÉRANT que ces prévisions fixent à 31 476 la contribution financière à être versée par la Municipalité de Venise-en-Québec pour le transport adapté

Il est proposé par Nathalie Dumas, appuyée par Martine Gamache

D'APPROUVER, telles que soumises, la grille tarifaire et les prévisions budgétaires du service de transport adapté du Haut-Richelieu, lesquelles fixent à 31 476 \$ la contribution financière à être versée par la Municipalité de Venise-en-Québec, et d'en autoriser le paiement par la directrice générale, Magali Filocco.

Résolu à la majorité des conseillères et des conseillers présents, la mairesse s'étant abstenue de voter

- 13703-01-28 4.3 Autorisation d'utilisation des surplus affecté et non affecté 2025 - Immobilisations

CONSIDÉRANT que le budget 2025 comporte plusieurs projets ayant une contribution municipale minimale.

Il est proposé par Nathalie Dumas, appuyée par Marie-Ève St-Arnaud

DE FINANCER par le surplus affecté - immobilisation (59-131-17-000) soit 290 250 \$ et par l'excédent de fonctionnement non affecté (59-110-10-000) soit 200 000 \$ les immobilisations 2025.

Résolu à la majorité des conseillères et conseillers présents, la mairesse s'étant abstenue de voter

5 RÉGLEMENTATION

- 13704-01-28 5.1 Avis de motion et dépôt - projet de règlement 505-2026 décrétant l'imposition des taxes pour l'année 2026

La conseillère Nathalie Dumas dépose le projet de règlement et donne avis de motion à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine assemblée du Conseil, le règlement 505-2026 décrétant l'imposition des taxes pour l'année 2026.

6 PÉRIODE DE QUESTIONS

- 13705-01-28 7 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé.



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



Il est proposé par Mélanie Ménard, appuyé par Sylvain Archambault

DE LEVER la séance extraordinaire à 19 h 41.

Résolu à la majorité des conseillères et des conseillers présents, la mairesse s'étant abstenue de voter

Mélanie Ménard
Mairesse

Magali Filocco
Directrice générale et greffière-
trésorière

Je soussignée certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrétées par le Conseil dans la présente assemblée.

Magali Filocco
Directrice générale et greffière-
trésorière

Je, Mélanie Ménard, Mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Mélanie Ménard
Mairesse

LE PROCÈS-VERBAL NE SERA OFFICIEL QU'APRÈS SON ADOPTION PAR LE CONSEIL.